

chewan et la Colombie Britannique. Aux fins d'encourager davantage la production fromagère, une prime de 30 cents le cwt a été offerte par le Gouvernement pour le lait livré aux fromageries à compter du 1er octobre 1943. En vertu d'un marché conclu avec le Gouvernement du Royaume-Uni, des dispositions ont été prises pour l'expédition de 125,000,000 de lb de fromage au Ministère britannique des Vivres au cours de l'année fiscale 1942-43. Les expéditions réelles sont naturellement plus élevées que cette quantité. Le contrat de 1943-44 demande la livraison de 150,000,000 de lb; mais comme la production a diminué, il sera impossible d'y satisfaire. Toutefois, l'excédent du contingent de 1942, exporté en 1943, porte les livraisons totales au Royaume-Uni à près de 92 p.e. de la quantité exportée l'année précédente.

Prix du beurre et du fromage.—Le prix du fromage en 1942 a été fixé à 20 cents la livre f.à.b. Montréal, comparativement à 16 cents touchés par les producteurs au cours de la dernière partie de 1941. En 1943, une nouvelle augmentation a été décrétée par l'établissement du prix à 20 cents f.à.b. à la fabrique plutôt qu'à Montréal. La prime de qualité, versée par le Gouvernement fédéral, a donné au producteur une moyenne de 9/10 de cent par livre de plus que le prix de base et, en Ontario, où le gouvernement a maintenu sa prime de 2 cents la livre sur tout le fromage produit, le prix total est d'environ 23 cents la livre à la fabrique. Au cours des quatre premiers mois de 1942, les producteurs ont pu écouler le fromage de première qualité à des prix variant en moyenne de 24 à 25 cents f.à.b. Montréal; mais au cours des mois suivants, le prix réduit en vigueur a abaissé la moyenne annuelle à 21½ cents. En 1943, le prix moyen a été à peu près le même qu'en 1942. Des prix de gros maximums pour le fromage cheddar ont été fixés, au printemps de 1942, par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, le fromage de première qualité devant se vendre de 22 à 24 cents, selon le pointage. Le fromage d'un pointage de 87 à 92 a subi une autre réduction de 1½ cent. Une échelle plus détaillée des prix a été publiée le 2 juin 1943, mais, dans l'ensemble, la base n'a pas changé.

Les prix maximums du beurre de crèmerie, fixés en 1943 en vertu d'une ordonnance modifiée de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, sont les suivants pour les blocs de première qualité: dans les Provinces Maritimes, 36 cents la livre; dans le Québec, l'Ontario et la Colombie Britannique, 35 cents; dans les trois Provinces des Prairies, 33 cents. Une réduction de 1 cent la livre est allouée pour chaque qualité inférieure. Afin de protéger les intérêts des producteurs, des prix minimums pour 1943-44 ont été fixés par le Ministère de l'Agriculture; les prix minimums pour le mois de mai ont été fixés à 33 cents, 32 cents et 30 cents dans les trois divisions économiques mentionnées. Il a été pourvu à une majoration au cours de chacun des mois subséquents jusqu'au mois d'avril 1944, alors que les prix minimums atteignirent respectivement 35½, 34½ et 35½. Les prix plafond sur le beurre de ferme ont été fixés en 1943, les ventes au consommateur devant se faire à 42 cents, 40 cents et 38 cents respectivement. Les ventes aux grossistes ont été réduites de 4 à 5 cents la livre et aux détaillants, de 2½ à 3½ cents. Il a aussi été pourvu à la vente de surplus de beurre à la Corporation de stabilisation des prix en temps de guerre à 7 cents de moins que les prix fixés. Le beurre de petit lait a été plafonné en juin 1943, les prix maximums au consommateur étant fixés à 40 cents, 39 cents et